



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cancer

Question écrite n° 121182

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la tomothérapie. Cet appareil de pointe qui permet une radiothérapie guidée par l'image cible avec davantage de précision la tumeur en réduisant les risques pour les organes sains, selon des spécialistes de l'institut Curie. Les centres de lutte contre le cancer de Bordeaux et Nantes devraient également disposer cette année de cette nouvelle technique de radiothérapie, déjà utilisée dans une dizaine à une vingtaine de centres hospitaliers en Europe, et plus largement aux États-Unis. Destinée aux traitements complexes, la tomothérapie devrait, outre les cancers ORL, concerner les cancers du poumon, certains types de cancers du sein, les sarcomes des bras ou des jambes et, dans le cadre d'un projet de recherche, des patients nécessitant une irradiation corporelle totale avant une greffe de moelle osseuse. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir si cet appareil de pointe sera plus répandu sur notre territoire et de lui faire connaître également le coût de celui-ci.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121182

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2007, page 3083